



N° de résolution  
ou annotation

2022-07-147

2022-07-148

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 4 juillet 2022 à 19h30 à la Salle municipale.

**SONT PRESENTS.ES :** Mmes Patricia René, Chantale Thivierge et Émilie Legras conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Guillaume Giroux et Sylvain Garant conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme Francine Drouin, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, greffier-trésorier et secrétaire de l'assemblée.

### **1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES**

Mme Francine Drouin, mairesse, nomme les élus.es présents.es à la séance et adresse le mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution confirmant la prolongation du contrat du directeur général et greffier-trésorier et des conditions s'y rattachant ad fin août 2022
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
5. Adoption des comptes de juin 2022
6. Dépôt du rapport budgétaire du 2<sup>e</sup> trimestre 2022
7. Embauche d'un nouveau directeur général et greffier-trésorier
8. Déménagement du bureau municipal
9. Adoption du Règlement 2020-RM-SQ-4 - Règlement concernant les animaux et applicable par la Sûreté du Québec
10. Avis de motion et dépôt du *projet de Règlement numéro 2022-247 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*
11. Prolongation du concours d'opérateur journalier spécialisé et publication dans le Courrier Frontenac (du 6 au 20 juillet 2022)
12. Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
13. Abri du Sentier des champions
  - 13.1 Installation de pieux
  - 13.2 Embauche de deux travailleurs à 17\$/ heure
14. Évimbéc - Abonnement à la matrice graphique
15. Inspecteur en bâtiment : résolution désignant la direction générale à signer les permis
16. Service de coordination et de prévention des incendies de la MRC des Appalaches
  - 16.1 Dépôt et adoption du rapport de l'année 2021
  - 16.2 Réparation camion incendie
  - 16.3 Dépôt du Guide de l' élu municipal – Sécurité incendie
17. Débroussaillage et tonte au site des étangs aérés
18. Travaux publics
  - 18.1 Réparation du radiateur du camion Western Star 2013
  - 18.2 Achat de ponceaux
  - 18.3 Afficheurs de vitesse
  - 18.4 Achat de madriers pour l'estrade du terrain de balle
19. Réseau aqueduc et égouts – Taxation supplémentaire relative au Financement réseau et à l'Entretien opération réseau
20. Correspondance de la mairesse
21. Comité des élus
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

**IL EST PROPOSÉ** par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter l'ordre du jour. **ADOPTÉ.**

### **3. RÉOLUTION CONFIRMANT LA PROLONGATION DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER ET DES CONDITIONS S'Y RATTACHANT AD FIN AOÛT 2022**

**ATTENDU QUE** le contrat de M. Alain Paré est venu à terme le 30 juin 2022 ;

**ATTENDU QUE** le prochain directeur général et greffier-trésorier entrera en fonction le 18 juillet 2022 ;

**ATTENDU QUE** M. Alain Paré a accepté de prolonger son mandat à titre de directeur général et de greffier-trésorier ;

**ATTENDU QUE** les conditions de travail liées à la prolongation du mandat de M. Alain Paré ont été présentées aux membres du conseil municipal et acceptées par ces derniers, et que le document renfermant ces conditions de travail a été signé par Mme Francine Drouin, mairesse, et M. Alain Paré en date du 4 juillet 2022

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, que le contrat de M. Alain Paré soit prolongé du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 26 août 2022 en respect des conditions de travail convenues. **ADOPTÉ.**



2022-07-149  
N° de résolution  
ou annotation

2022-07-150

2022-07-151

2022-07-152

2022-07-153

#### 4. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 au moins 48 heures avant la tenue de la séance de ce jour ;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil affirment avoir fait lecture du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022, qu'ils le reconnaissent conforme aux discussions et aux décisions, et qu'ils dispensent le secrétaire de l'assemblée d'en faire lecture.

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022. **ADOPTÉ.**

#### 5. ADOPTION DES COMPTES DE JUIN 2022

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues et qu'elle dispose des argents nécessaires à leur acquittement ;

**ATTENDU QU'**un montant de 488 789,76 \$ est déboursé à même le fonds général.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Patricia René et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2022 totalisant 488 789,76 \$. **ADOPTÉ.**

#### 6. DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DU 2<sup>e</sup> TRIMESTRE 2022

Le greffier-trésorier dépose le rapport budgétaire du second trimestre 2022.

#### 7. EMBAUCHE D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

**ATTENDU QUE** depuis quelques mois la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton a entamé un processus d'embauche afin de combler le poste de greffier-trésorier et directeur général;

**ATTENDU QUE** la firme Impact Travail a accompagné la Municipalité dans le processus de recrutement et de sélection;

**ATTENDU QUE** M. Alexandre Caron possède les qualifications recherchées et qu'il a réussi le processus de sélection.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'embaucher M. Alexandre Caron au poste de greffier-trésorier et de directeur général de la Municipalité. Monsieur Alexandre Caron entrera en fonction le 18 juillet 2022. **ADOPTÉ.**

#### 8. DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL

Mme Francine Drouin informe les membres du conseil municipal et la population du prochain déménagement des activités du bureau municipal au cours de la semaine du 11 juillet 2022.

#### 9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-RM-SQ-4 - RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**ATTENDU QU'**un avis de motion du règlement numéro 2020-RM-SQ-4 a dûment été donné et déposé par Mme Chantale Thivierge, conseillère, lors de la session ordinaire du Conseil municipal du 6 juin 2022;

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 2020-RM-SQ-4 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

**ATTENDU QU'**un avis public annonçant l'adoption du règlement n° 2020-RM-SQ-4 a été publié.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 2020-RM-SQ-4 - *RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC*. **ADOPTÉ.**

#### 10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-247 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

M. Guillaume Giroux, conseiller, donne avis de motion et dépose le *PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-247 – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE*. Le règlement sera adopté à une séance ultérieure.

#### 11. PROLONGATION DU CONCOURS D'OPÉRATEUR JOURNALIER SPÉCIALISÉ ET PUBLICATION DANS LE COURRIER FRONTENAC (DU 6 AU 20 JUILLET 2022)

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Patricia René et résolu unanimement, de prolonger la période du concours d'opérateur journalier spécialisé jusqu'au 20 juillet 2022, et que le concours soit publié une seconde fois dans le Courrier Frontenac. **ADOPTÉ.**



N° de résolution  
ou annotation

2022-07-154

2022-07-155

2022-07-156

2022-07-157

2022-07-158

## 12. PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

Mme Francine Drouin résume les informations reçues lors de la présentation faite par les représentantes de la MRC des Appalaches au regard du PRMHH.

## 13. CONSTRUCTION DE L'ABRI DU SENTIER DES CHAMPIONS

### 13.1 INSTALLATION DE PIEUX : DEUX SOUMISSIONS REÇUES

Éconopieux : 1 230 \$ taxes en sus

Technopieux : 1 380 \$ taxes en sus

En raison d'informations manquantes, ce point est reporté.

### 13.2 EMBAUCHE DE DEUX TRAVAILLEURS À 17\$ / HEURE

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'embaucher MM. Jean-Claude St-Hilaire et William McDonald au taux horaire de 17 \$ afin de procéder à la construction de l'abri du Sentier des champions. **ADOPTÉ.**

## 14. ÉVIMBEC LTÉE - ABONNEMENT À LA MATRICE GRAPHIQUE

**ATTENDU QUE** la firme ÉVIMBEC offre le service en ligne de diffusion du rôle d'évaluation sous forme de matrice graphique s'adressant au grand public;

**ATTENDU QUE** ce service bénéficierait aux citoyens et autres parties prenantes intéressées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Patricia René et résolu unanimement d'adhérer au service offert par Évimbéc Ltée au coût mensuel de 29,57 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

## 15. SERVICE D'INSPECTION EN BÂTIMENT : RÉOLUTION DÉSIGNANT LA DIRECTION GÉNÉRALE À SIGNER LES PERMIS

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches doit fournir une ressource pour couvrir l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux reliés à l'environnement;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement se voit dans l'incapacité de fournir le service pour une courte durée;

**ATTENDU QUE** le directeur général de la Municipalité est autorisé à signer les permis et certificats au nom de la Municipalité.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Mme Émilie Legras et résolu unanimement, que le directeur général soit autorisé à signer les permis et certificats en vertu du *RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS numéro 49*. **ADOPTÉ.**

## 16. SERVICE DE COORDINATION ET DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE LA MRC DES APPALACHES

### 16.1 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DE L'ANNÉE 2021

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches a signé un protocole d'entente avec le ministre de la Sécurité publique relativement à l'établissement d'un schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

**ATTENDU QUE** la MRC des Appalaches s'est engagée à déposer un rapport final d'activités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton

- Dépose et adopte le rapport d'activités des années 2020 et 2021 en regard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de sa mise en œuvre;
- Mandate la MRC des Appalaches à transmettre le rapport d'activité des années 2020 et 2021 au ministère de la Sécurité publique. **ADOPTÉ.**

### 16.2 RÉPARATION DU RÉSERVOIR DU CAMION INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser la réparation du réservoir du camion incendie auprès de Soudure Plastique Québec, au montant de 9 850 \$ et que le coût soit réparti en respect de l'entente en vigueur du Service intermunicipal incendie. **ADOPTÉ.**



2022-07-159

N° de résolution  
ou annotation

### 16.3 DÉPÔT DU GUIDE DE L'ÉLU MUNICIPAL – SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général dépose le Guide de l'élu municipal – Sécurité incendie dont chaque membre du conseil municipal a reçu copie.

### 17. DÉBROUSSAILLAGE ET TONTE AU SITE DES ÉTANGS AÉRÉS

**IL EST PROPOSÉ** par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, de confier à M. Gaston Cloutier la tâche de procéder à la tonte du gazon (deux fois l'été) et du débroussaillage (une fois l'été) aux étangs aérés au montant de 460 \$ et en respect de l'entente convenue entre la direction générale et M. Gaston Cloutier. **ADOPTÉ.**

### 18. TRAVAUX PUBLICS

#### 18.1 RÉPARATION DU RADIATEUR DU CAMION WESTERN STAR 2013

**ATTENDU QUE** trois soumissions ont été reçues en vue de procéder à la réparation du radiateur du Western Star 2013, à savoir :

- VLR Radiateur/VitrXpert : 2 699 \$ taxes en sus (Réparation);
- SMG Alignement : 2 500 \$ taxes en sus (Réparation);
- Garage Gilles Roy : 4 895 \$ taxes en sus (Remplacement)

2022-07-160

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Guillaume Giroux et résolu unanimement, de procéder au remplacement du radiateur et de confier le mandat à Garage Gilles Roy au coût de 4 895 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

#### 18.2 ACHAT DE PONCEAUX

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été reçues pour l'achat de ponceaux :

- RÉAL HUOT INC : 37 522 \$
- ACIER RAYCO : 34 608 \$

2022-07-161

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'acheter les ponceaux auprès de Réal Huot Inc. au montant de 37 522 \$ taxes en sus. **ADOPTÉ.**

#### 18.3 AFFICHEURS DE VITESSE

**ATTENDU QUE** qu'une soumission a été reçue de Traffic Innovation pour l'achat d'afficheurs de vitesse, que la soumission proposait quatre modèles d'afficheurs de caractéristiques différentes (ex. grandeurs, watts) dont les prix varient de 2 742 \$ à 4 991 \$.

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont préalablement reçu copie de la soumission et les spécifications.

2022-07-162

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette d'autoriser l'achat de deux afficheurs, numéro d'item est 37730 auprès de Traffic Innovation au coût de 2 742 \$ l'unité, quatre poteaux ronds, numéro d'item 34490 au coût de 590 \$ l'unité, et finalement deux manchons carvelle, numéro 34600 au coût de 240 \$ l'unité, et que les coûts soient imputés aux surplus non affectés. **ADOPTÉ.**

2022-07-163

#### 18.4 ACHAT DE MADRIERS POUR L'ESTRADE DU TERRAIN DE BALLE

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser la somme de 1 200 \$ taxes en sus pour l'achat de madriers traités dédiés à l'estrade du terrain de balle. **ADOPTÉ.**

### 19. RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUTS – TAXATION SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE AU FINANCEMENT RÉSEAU ET À L'ENTRETIEN OPÉRATION RÉSEAU

**ATTENDU QUE** le *Règlement 13-195, Article 5 - Détermination du nombre d'unités attribuées à chaque immeuble*, adopté le 13 décembre 2021, visait à réviser la répartition de la taxation liée au financement réseau et à l'entretien réseau;

**ATTENDU QUE** l'étape d'avis de publication requise à l'adoption du règlement a été omise rendant ainsi le règlement invalide;

**ATTENDU QU'**afin d'apporter un correctif, le MAMH recommande d'émettre une taxation supplémentaire liée au financement réseau et à l'entretien réseau.

2022-07-164

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Garant et résolu unanimement, d'émettre une taxation supplémentaire, respectant ainsi le règlement initial 13-195. **ADOPTÉ**

### 20. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

Aucune correspondance.



N° de résolution  
ou annotation

2022-07-165

## 21. COMITÉ DES ÉLUS

Aucune réunion.

## 22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux citoyens expriment leurs préoccupations relativement à certaines pratiques qui portent atteinte à l'image et à la qualité de vie des résidents, plus précisément les résidents du secteur urbain du village. En fait référence à l'entreposage de résidus, autos, déchets sur les terrains.

## 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, **il est proposé** par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h45.  
**ADOpte.**

*« Je, Francine Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »*

---

Francine Drouin, mairesse

---

Alain Paré, greffier-trésorier



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation

